

	Tunnel Routier du Fréjus	
	TUNNEL ROUTIER DU FREJUS / OUVERTURE AU TRAFIC DU DEUXIEME TUBE MARCHE 2 : COURANTS FAIBLES	Date : juillet 2016 Version : Etat :

MARCHES DE TRAVAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION PHASE CANDIDATURE
(R.C.)

Maître d'ouvrage :

SFTRF
Société Française du Tunnel Routier du Fréjus
Plateforme du Tunnel
73500 MODANE

Objet de la consultation :

TUNNEL ROUTIER DU FREJUS / OUVERTURE AU TRAFIC DU DEUXIEME TUBE
MARCHE 2
COURANTS FAIBLES

Etabli en application du Décret n°2016-360 du 25/03/16 relatif aux marchés publics. La procédure de consultation utilisée est la suivante :
Appel d'offres restreint en application de l'article 69 du Décret n°2016-360 du 25/03/16.

Date et heure limites de remise des candidatures : 07 octobre 2016 à 15h00

SOMMAIRE

1. Objet du marché	3
1.1. Contexte	3
1.2. Acheteur	3
1.3. Description	3
1.4. Objectifs	3
2. Caractéristiques du marché	4
2.1. Caractéristiques de l'ouvrage	5
2.2. Caractéristiques des installations à déployer / renouveler	5
2.3. Durées	6
2.4. Marchés concomitants	7
2.5. Autorisations	7
3. Présentation des candidatures	8
3.1. Contenu des candidatures	8
3.2. Présentation des candidatures	9
3.3. Caractéristiques de la Phase Candidature	10
4. Classement des candidatures	10
5. Renseignements complémentaires	11
6. Instances chargées des recours	11

1. Objet de la consultation

1.1. Contexte

Le Tunnel du Fréjus est situé entre Modane (Savoie-France) et Bardonnèche (Piémont-Italie) sur l'axe Lyon/Turin.

Le tunnel actuel est composé de 2 voies bidirectionnelles (1 voie par sens de circulation).

A l'ouverture à la circulation du second tube en cours de construction, le tunnel existant passera en circulation unidirectionnelle dans le sens France-Italie tandis que le second tube sera ouvert à la circulation unidirectionnelle dans le sens Italie-France.

Le présent appel d'offres restreint a pour objet la passation d'un marché public de Travaux.

Le lieu de livraison est le Tunnel routier du Fréjus.

La candidature et l'offre des candidats devront répondre aux différentes prescriptions demandées dans le règlement de consultation et les accepter sans réserve

1.2. Acheteur

Description : Société d'Economie Mixte

Nom : Société Française du Tunnel Routier du Fréjus,
Service Achats et Marchés
Plateforme du tunnel,
73 500 MODANE

N° identification nationale : 49864327000018

Code NUTS : FR717 / ITC11

Adresse principale : <http://www.sftrf.fr>

Adresse profil acheteur : <http://marches-publics.sis-marches.com/srtf/index.jsp>

**Sur le territoire italien, la SFTRF travaille au nom et pour le compte de la SITAF :
Società Italiana Traforo Autostradale del Frejus
Frazione di San Giuliano
10059 SUSA (Italia)**

Adresse principale : <http://www.sitaf.it>

1.3. Description des prestations attendues

Le marché de travaux concerne l'installation dans le tunnel routier du Fréjus des équipements de vidéosurveillance - détection automatique d'incident, radiocommunications, réseau d'appel d'urgence, détection incendie, contrôle d'accès, et téléphonie, à déployer dans le nouveau tube (tube 2), mais également renouvelés dans le tube existant (tube 1).

1.4. Objectifs

Le présent marché public a pour objectif d'installer dans le tunnel routier du Fréjus des équipements de :

- vidéosurveillance – détection automatique d’incident (VID/DAI)
- radiocommunications (RAD),
- réseau d’appel d’urgence (RAU),
- détection d’incendie (DI),
- contrôle d’accès (CAC),
- téléphonie (TEL)

à déployer dans le nouveau tube (tube 2) et à renouveler dans le tube actuel (tube 1).

Il est rappelé que les frais et études d’établissement du projet et plus généralement toutes les dépenses engagées par les candidats au titre du présent appel à candidature, demeureront à leur charge exclusive quelle que soit la suite qui aura été donnée à leur proposition.

2. Caractéristiques du marché

2.1. Caractéristiques de l’ouvrage

Les principes caractéristiques géométriques de l’ouvrage actuel sont :

- longueur : 12 870 m
- pente uniforme : 0,54%
- altitude tête française : 1 228 m
- altitude tête italienne : 1 297 m
- largeur entre piédroit : 10,97 m (largeur roulable 9 m)
- ouvrages particuliers :
 - 2 usines de ventilation extérieurs A et D (1 à chaque tête de tunnel)
 - 2 usines doubles de ventilations souterraines B et C, chacune étant associé à un puits de ventilation
 - 20 stations techniques
 - 1 station technique par plateforme (ST 01-23 côté français ; ST01-24 côté italien)
 - 1 station technique par puits (ST01-27 côté france ; ST01-28 côté italie)
 - 101 niches d’appel d’urgence implantée vis-à-vis tous les 265m environ.

Les principales caractéristiques géométriques complémentaires de l’ouvrage avec la construction du tube 2 sont les suivantes :

- l’usine D est entièrement démolie et reconstruite dans le cadre des travaux de génie civil ;
- 2 nouvelles usines de ventilation souterraines E et F réalisées dans le cadre des travaux de génie civil ;
- des nouvelles stations techniques communes aux deux tubes ;
- 9 by-pass entre les deux tubes ;
- 34 nouveaux rameaux entre les deux tubes associés à des locaux techniques réalisés dans le cadre des travaux de génie civil.

2.2. Caractéristiques des installations déployer ou renouveler :

Codes CPV principaux (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

- 45311000-0 - Travaux de câblage et d’installations électriques

- 45314000-1 - Installation de matériel de télécommunications
- 45315300-1 - Installations d'alimentation électrique
- 45315600-4 - Installations basse tension
- 45317000-2 - Autres travaux d'installation électrique

Le marché de travaux concerne: la vidéosurveillance – détection automatique d'incident, la radiocommunication, le réseau d'appel d'urgence, la détection d'incendie, le contrôle d'accès et la téléphonie. La réalisation du marché sera divisée en une tranche ferme et plusieurs tranches conditionnelles. Aussi, la présentation adoptée sera celle par type d'installations attendu.

2.2.1 Vidéosurveillance – détection automatique d'incident - VID/DAI

Tranche Ferme (Tube 2)

- Mise en œuvre dans le tube 2 et dans les locaux techniques de 123 caméras de vidéosurveillance et mise en œuvre dans le tube 2 de 226 caméras DAI ;
- Mise en œuvre des équipements VID/DAI (2 serveurs, 30 enregistreurs...) pour raccordement sur le réseau VIDEO (le réseau est objet du Marché 3) ;
- Mise en œuvre du matériel fibre optique pour raccordement sur le réseau VIDEO (le réseau est objet du Marché 3).

Tranche conditionnelle 1 (Tube 1)

- Mise en œuvre dans le tube 1 de 339 caméras DAI;
- Mise en œuvre du matériel fibre optique pour raccordement sur le réseau VIDEO (le réseau est objet du Marché 3) ;
- Démantèlement de l'ancienne installation (204 caméras, accessoires et installations liées).

2.2.2 Radiocommunications (RAD)

Tranche Ferme (Tube 2)

- Mise en œuvre du câble rayonnant dans le tube 2 et dans les locaux techniques ;
- Mise en œuvre de 12 nouveaux amplificateurs en rameaux et modules E/S déportés ;
- Remplacement de 2 amplificateurs en usines existantes B et C et modules E/S déportés ;
- Mise en œuvre de 2 nouveaux amplificateurs dans les nouvelles usines E et F et modules E/S déportés ;
- Mise en œuvre de 2 automates programmables industriels pour assurer la gestion des modules d'E/S répartis dans l'ouvrage ;
- Remplacement de 4 multiplexeurs / démultiplexeurs ainsi que des équipements optiques associés en têtes de tunnel.

Tranche conditionnelle 1 (Tube 1)

- Mise en œuvre du câble rayonnant dans le tube 1, dans la Gaine Air Fraisét dans les locaux techniques ;
- Démantèlement de l'ancienne installation.

2.2.3 Réseaux d'appel d'urgence (RAU)

Tranche Ferme (Tube 2)

- Mise en œuvre du Réseau d'Appel d'Urgence dans le tube 2 (105 mini PAU + 105 armoires extincteurs en Niche Appel + 37 habillages NA type 1 + 68 habillages NA type 2) ;
- Mise en œuvre du Réseau d'Appel d'Urgence dans les abris (34 mini PAU) ;
- Mise en œuvre des équipements RAU (2 serveurs, 2 téléphones de secours...) pour raccordement sur le réseau VOICE (Marché 3).

Tranche conditionnelle 1 (Tube 1)

- Remplacement de 101 PAU dans le tube 1 avec maintien de la fonctionnalité « bouton SOS » ;
- Démantèlement de l'ancienne installation.

2.2.4 Détection incendie (DI)

Tranche Ferme (Tube 2)

- Mise en œuvre du système de Détection Linéaire (câble thermométrique) dans le tube 2 avec intégration au système existant du tube 1 ;
- Mise en œuvre du Système de Sécurité Incendie (755 détecteurs, 436 signalisations acoustiques ou lumineuses, 49 centrales...) ;
- Mise en œuvre des équipements centraux (2 frontaux SSI, ...) pour raccordement sur le réseau DATA (Marché 3).

2.2.5 Contrôle d'accès (CA)

Tranche Ferme (Tube 2)

- Mise en œuvre du système de Contrôle d'accès (122 lecteurs de badges, 42 centrales...) ;
- Mise en œuvre des équipements CAC (2 serveurs CAC ...) pour raccordement sur le réseau DATA (Marché 3).

2.2.6 Téléphonie (TEL)

Tranche Ferme (Tube 2)

- Mise en œuvre de 115 téléphones VOIP dans les différents locaux techniques ;
- Installation de 2 nouvelles cartes dans PABX existants ;
- Démantèlement de l'ancienne installation.

2.3. Durées

Durée du marché / délai d'exécution (estimation) : 60 mois.

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre: 8mois.

2.4. Marchés concomitants

Le présent marché est concomitant aux marchés M1, M3 et M4 décrits ci-après :

- Marché 1 : refroidissement (CLI), éclairage (ECL), alimentation électrique (ENE), réseau incendie (INC), signalisation (SIG) ;

- Marché 3 : Gestion Technique Centralisée (DTC), Supervision (SUP), Réseaux de communication (RSX) ;
- Marché 4 : ventilation (VTL).

Le titulaire devra donc être en mesure d'assurer son intervention en coordination avec les prestataires des marchés précités.

2.5. Autorisations

Le maître d'ouvrage informe que l'attributaire du marché devra fournir et appliquer, en particulier, en ce qui concerne les activités concernant le territoire italien, ce qui est prévu par les deux protocoles suivants:

2.5.1 Protocole de légalité – Discipline/obligations/législation adempimenti antimafia.

La Délibération CIPE 26 juin 2009 n. 43/2009 (d'approbation du projet définitif de la Galerie de Sécurité du Fréjus) prescrit que toutes les contractualisations en aval de l'adjudication, de n'importe quel montant, seront soumises à l'acquisition d'informations antimafia vis-à-vis des sous-traitants et des sous-adjudicataires, au sens du DPR 03/06/1998 n. 252, selon les modalités établies par l'annexe 3 de la Délibération CIPE n. 43 du 26/06/2009.

Ces autorisations seront à fournir à la notification du marché.

2.5.2 Protocole opérationnel – Traçabilité des flux financiers (D.Lgs 136/2010)

L'Adjudicataire est soumis aux obligations du D.Lgs 136/2010 et ceux prévus par la Délibération CIPE 15/2015, publiée au Journal Officiel de la République Italienne, série générale n° 155 du 07/07/2015, concernant le suivi financier pour l'ouvrage en question. Son application entraîne la passation d'un protocole opérationnel (qui sera annexé à l'avis de marché), qui prévoit en synthèse :

- l'obligation d'ouvrir un ou plusieurs comptes "dédiés" exclusivement à l'ouvrage en question ;
- l'obligation de régler tous les paiements, sauf les exceptions indiquées au Protocole Opérationnel, via virements SEPA sur lesquels il faut indiquer le CUP dans le champ alphanumérique d'identification du paiement et de ses motifs ;

L'obligation de délivrer aux intermédiaires financiers auprès desquels lesdits comptes dédiés sont ouverts, une "lettre de main levée" les autorisant à transmettre au DIPE les informations spécifiées au Protocole opérationnel.

Sur le territoire italien, le respect de ce que prévoit le D.Lgs 81/2008 en matière de sécurité est obligatoire. En particulier, les équipements de sécurité sont définis et quantifiés d'un point de vue économique dans le document PSC (Plan de Sécurité et Coordination), qui fait partie intégrante du Projet Exécutif de Marché. Les frais de sécurité pour les interventions à réaliser sur le territoire italien sont fermes et ne peuvent pas faire l'objet de réductions.

3. Présentation des candidatures

Le marché pourra être attribué à une société individuelle ou à un groupement solidaire.

Chaque candidat désignera un mandataire dès la candidature, ayant pouvoir de le représenter et de l'engager. Il s'agira nécessairement d'une personne physique appartenant au promoteur.

Les candidats peuvent se présenter sous forme de groupement conjoint. Toutefois, au cas où la SFTRF attribuerait le marché à un groupement qui se serait présenté sous cette forme, elle exigerait la transformation dudit groupement en groupement solidaire, pour des raisons de bonne exécution, dans les conditions prévues à l'article 45 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Une entreprise ne peut se présenter à la fois en tant que candidat individuel et que membre d'un ou plusieurs groupements.

3.1 Contenu des candidatures :

Les candidats remettront au plus tard le 7 octobre 2016 à 15h00 leur candidature, constituée des éléments suivants :

A - Situation juridique :

- 1 - la lettre de candidature signée (formulaire DC1 ou équivalent) ;
- 2 - les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager ;
- 3 - une déclaration d'honneur dûment datée et signée (certifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des personnes handicapées).

B - Capacités économiques et financières :

- 1 - la déclaration concernant le chiffre d'affaire global moyen du candidat (groupement) sur les trois dernières années ;
- 2 - la déclaration concernant le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public sur les trois dernières années ;
- 3 - les attestations d'assurance responsabilité civile professionnelle.

Ces attestations doivent être signées et mentionner la période de validité, la nature des activités garanties, le nom de la compagnie et le n° de contrat.

Les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées produiront tout élément permettant d'évaluer leurs capacités économique et financière et notamment les garanties financières apportées par leurs actionnaires.

C - Capacités techniques et professionnelles :

- 1 - les certifications de qualité professionnelles de l'entreprise (du groupement), et la preuve par tout moyen de la capacité technique ;

a) Présentation d'une liste de références de travaux exécutés similaires, en nature et importance, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Niveau(x) spécifique(s) minima (aux) exigé(s) : présenter au minimum 3 références significatives au cours des 5 dernières années **dans chacun des métiers** décrits au § 2.2 vidéosurveillance – détection automatique d'incident, radiocommunications, réseau d'appel d'urgence, détection incendie, contrôle d'accès et téléphonie.

Les références feront apparaître la description de l'opération accompagnée a minima des éléments suivants : caractéristiques principales des équipements, situation, année, maître d'ouvrage, position du candidat (mandataire, cotraitant, sous-traitant), montant des travaux, part et identification des travaux réalisés en propre par le candidat, ainsi que tout élément permettant d'apprécier la complexité des travaux exécutés.

b) Qualifications QUALIFELEC pour le marché courants faibles ou équivalent ou tout document permettant d'évaluer les capacités professionnelles pour exécuter le marché :

Qualification	Qualifications / Indices	Classification	Mentions
Courants faibles	-CF 3 : étude et réalisation de 4 références par ses propres moyens Les domaines couverts : -TC : Télécommunications, -ST : Sécurité-Sûreté, -AV : Audio Vidéo, -GT : Gestion Technique	Classe 5 : 50 à 250 exécutants	-FO : Fibre Optique -MA : Maintenance -CO : Conception

Les candidats étrangers devront produire les qualifications dans leur langue d'origine. Ils devront les accompagner de leur traduction en français et en italien certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté et d'une note justifiant de l'équivalence avec les qualifications françaises demandées.

2 – La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune de 3 dernières années ;

3 – L'organisation envisagée pour la réalisation des travaux avec le nom et le curriculum vitae détaillé du personnel d'encadrement et la liste des sous-traitants envisagés ;

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : Equipe d'encadrement justifiant d'une expérience de plus de cinq ans dans le domaine des équipements vidéosurveillance – détection automatique d'incident, radiocommunications, réseau d'appel d'urgence, détection incendie, contrôle d'accès et téléphonie.

4 – Le matériel, l'équipement technique ou l'outillage dont le candidat dispose pour la réalisation des prestations objet du présent marché.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques (cotraitants et/ou sous-traitants) quelle que soit la nature juridique des liens existants entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et du fait qu'il en disposera pour l'exécution du

marché. Dans ce cadre, les sous-traitants devront alors être déclarés dès la candidature ou être *a minima* envisagés et le cas échéant fournir les lettres d'engagement à soumissionner avec l'entreprise.

3.2 Présentation des candidatures :

Les candidats transmettent leur candidature sous pli cacheté contenant :

- L'enveloppe extérieure devra porter la mention: "
TUNNEL ROUTIER DU FREJUS / OUVERTURE AU TRAFIC DU DEUXIEME TUBE –
MARCHE 2 / COURANTS FAIBLES - NE PAS OUVRIR"
- L'enveloppe intérieure porte le nom du candidat ainsi que respectivement les mentions : " Enveloppe Candidature pour TUNNEL ROUTIER DU FREJUS /
OUVERTURE AU TRAFIC DU DEUXIEME TUBE – MARCHE 2 / COURANTS FAIBLES -
OUVRIR EN COMMISSION ".

Les dossiers de candidatures devront être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures qui seront arrêtés par la Société SFTRF et ce, à l'adresse suivante :

**Société Française du Tunnel Routier du Fréjus,
Service Achats et Marchés
Plateforme du tunnel,
73 500 MODANE**

Les plis peuvent être :

- soit remis contre récépissé à cette même adresse du lundi au vendredi (sauf jours fériés) aux horaires suivants : 9 h 00 - 12 h 00 ; 14 h 00 – 17 h 00
- soit adressés par recommandé avec AR, ou par tout moyen permettant de donner date et heure certaines de réception et de garantir la confidentialité des documents.

Les candidatures seront produites en 2 exemplaires sous format papier ainsi que 2 copies en version informatique (sur clé USB). Les plis transmis par voie électronique ou par télécopie ne seront pas acceptés.

Le pli contenant la candidature, devra parvenir, avant la date et l'heure limites de réception des candidatures, à l'adresse mentionnée au 3.2 de l'avis, soit au :

7 OCTOBRE 2016, 15h00.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

L'ensemble de la procédure se déroulera en langue française **et** italienne.

Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française **et** italienne ainsi que les documents de présentation associés ou accompagnés d'une traduction en

français ou en italien, certifiés conforme à l'original par un traducteur assermenté, de sorte que l'acheteur public dispose d'une offre présentée dans les deux langues précitées.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il est constaté que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il pourra être demandé à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai minimum de 3 jours calendaires à compter de la réception de la demande par le candidat. A défaut d'obtention de ces documents dans le délai précisé dans cette demande, la candidature sera examinée sur la base du dossier initialement remis.

Les autres candidats en seront informés et ils auront la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai.

3.3. Caractéristiques de la Phase candidature

A l'issue de la phase Candidature, les **6 premiers candidats** seront retenus pour la suite de la consultation.

4. Classement des candidatures

Sous réserve de l'adéquation des capacités économiques et financières des candidats (selon l'article 3.1.B) avec la nature et le volume des travaux, les candidatures seront classées d'après les capacités professionnelles et techniques (selon l'article 3.1.C).

Seules les 6 premières candidatures seront admises à présenter une offre pour la suite de la consultation.

5. Renseignements complémentaires

Toute demande de renseignement complémentaire administratif et technique devra être reçue au plus tard 21 jours précédents la remise des plis et à l'adresse suivante :

**Société Française du Tunnel Routier du Fréjus,
Service Marchés Publics
Plateforme du tunnel,
73 500 MODANE**

6. Instances chargées des recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal de Grande Instance de Lyon	ou	Tribunal administratif de Lyon
67 Rue Servient		184 Rue Duguesclin
69 003 LYON		69 003 LYON

Introduction des recours :

Les décisions de rejet pourront faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de leur notification, d'un recours gracieux auprès de son auteur ou d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Lyon.